Repères:

Tarifs valides à compter du 1er janvier 2024 :

3,90€/m²/jour. Ce tarif est dégressif en fonction de la durée.

Une permission de voirie doit être demandée pour tous travaux effectués en bordure ou sur la voie publique, nécessitant une occupation du domaine public

(échafaudage volant ou fixe…) ou encore présentant une gêne pour la circulation ainsi que pour tout étalage en plan ou en évaluation.

Vos coordonnées

Nom Prénom *

Courriel *

Téléphone *

Adresse *

Adresse de votre bien immobilier

Indiquer l'adresse du bien immobilier si elle est différente de l'adresse mentionnée ci-dessus

Votre demande

Occupation du domaine public pour

- une benne
- un échafaudage
- des dépôt divers
- une baraque de chantier
- autre

Nombre/volume

Date prévisionnelle de mise en place ou de travaux *

Autorisation de réaliser

☐ un bateau au droit de votre propriété

Plan

Choose File No file selected

Transfert de fichiers

Les fichiers doivent peser moins de **2 Mo**.
Extensions autorisées : **gif jpg jpeg png pdf doc docx odt**.

Nom et adresse de l'entreprise

Si vous faites appel à un entrepreneur, préciser le nom de l'entreprise, un contact et les coordonnées

Engagement

Vous vous engagez à payer *

○ les droits et redevances municipales ou de voiries réclamées par la commune : 3,90€/jour/m² (tarif dégressif de 2%/m² en fonction de l'emprise)

Vous vous engagez à remettre en parfait état *

○ le domaine public après exécution des travaux sollicités

CAPTCHA

Cette question sert à tester si vous êtes un visiteur humain.

Question de math *

3 + 4 =

Indiquez le résultat pour ce simple problème de math.
Exemple pour 1+3, indiquez 4.

Soumettre

Source URL:https://www.ville-cormeilles95.fr/formulaire/demande-de-permission-de-voirie